

Séance de la soirée du 19 juillet 2022

6211-02-147

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE
D'ENTRETIEN AU QUAI DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 juillet 2022 à 19 h
Hôtel Universel, Salle Congrès A
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 19 JUILLET 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM5)

Mme Luce Balthazar, Mme Julia Santos Silva 6

SOCIÉTÉ DUVETNOR LTÉE. (DM3, DM3.1)

M. Jean Bédard 21

M. CARL THÉRIAULT (DM6)..... 53

FIN DE L'AUDIENCE

SÉANCE DU 19 JUILLET 2022
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

10 Que vous soyez en salle ou à distance, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le *Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup* de la Société des traversiers du Québec.

15 Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

20 Je me présente : Marie-Eve Fortin. Je préside cette commission d'enquête, composée de mon collègue, Michel Germain, et moi-même.

25 Nous bénéficions du soutien de trois analystes : monsieur Jean-François Bergeron, monsieur Alexandre Bourque et madame Françoise Quintus; de la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Annie St-Gelais; de la conseillère en communication, madame Josiane Ouellet; et de l'agente de secrétariat, madame Andrea Aristizabal.

30 Nous sommes également assistés de monsieur Pascal Giard pour la sonorisation et la captation vidéo des séances, de même que de l'équipe du BAPE, monsieur Pierre Dufour, monsieur Raphael Sioui, mesdames Marie-Eve Gendron et madame Karine Fortier, pour la webdiffusion.

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Marie-Claire Pinet, sténographe.

La transcription de la présente séance sera accessible dans environ une semaine sur le site Web et au bureau du BAPE.

Plusieurs des documents relatifs au dossier sont aussi disponibles en format papier à la bibliothèque Françoise-Bédard, à Rivière-du-Loup.

35

Maintenant, quelques considérations techniques. Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques. Merci.

40

Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, sauf pour les médias et un membre de notre équipe, qui réalisera quelques clichés généraux pour nos médias sociaux. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communication.

45

Pour en revenir au vif du sujet, nous avons tenu, les 14 et 15 juin derniers, la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

50

Nous entamons ce soir sa deuxième partie. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le *Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup*, d'émettre des commentaires, de formuler des suggestions ou de proposer des modifications relativement au projet.

55

Il y a différentes façons de le faire, soit en déposant un mémoire, en le présentant en séance ou en s'exprimant verbalement devant la commission.

60

Voici maintenant quelques remarques concernant la séance en cours :

D'abord, je demanderais aux personnes qui ont signifié leur intention de prendre la parole avant le 27 juin dernier et qui doivent intervenir ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe de leur présence.

Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

65 Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Bon, à ce sujet, compte tenu du taux de participation, je vais offrir un peu plus de souplesse par rapport au temps alloué.

70 Enfin, il est bon de savoir qu'au besoin, mon collègue, Michel Germain, et moi-même échangerons avec vous pour préciser vos points de vue.

75 Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de participer à l'audience avant le 27 juin pourront s'exprimer devant la commission. Pour ce faire, elles doivent s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription et ils disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

80 Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister aux séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

85 Enfin, trois présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

90 En ce qui a trait à l'encadrement de ses travaux, le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans son site Web.

85 Ces règles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Certaines d'entre elles ont trait aux propos qui ne doivent pas être diffamatoires ou injurieux, par exemple.

90 Je me réserve le droit d'interrompre toute présentation qui ne respecterait pas ces règles de participation.

95 Dans un même ordre d'idées, j'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, comme celui qui a régné en première partie d'audience. Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée au cours de l'audience.

Également, j'attire votre attention sur le fait que le BAPE est présent dans les médias sociaux afin d'informer les citoyennes et les citoyens sur ses activités.

100 Pour que vos commentaires et questions sur le dossier soient pris en compte par la commission d'enquête, il faut déposer un mémoire ou vous exprimer en séance.

105 Si vous avez des questions sur le déroulement de l'audience publique ou les façons d'y prendre part, nous vous demandons de les envoyer à dragagerdl@bape.gouv.qc.ca.

110 Concernant la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant, elle est offerte tant à l'initiateur de projet, aux personnes-ressources qu'au public en général.

115 Cela dit, une rectification consiste par exemple à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée.

120 Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier ce fait.

125 Il n'est pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion. Nous souhaitons éviter qu'un débat éclate entre participants ou qu'une plainte soit déposée à l'encontre de la commission par une personne qui se sentirait lésée par la critique d'un intervenant.

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine – en fait, jusqu'au 29 juillet, 16 h.

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web et au bureau du BAPE.

130

La commission rédigera ensuite son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce document fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

135

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 13 octobre 2022 et ce dernier disposera de 15 jours pour le rendre public.

140

Parallèlement à l'audience publique, le ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière du rapport rédigé à cette occasion et de celui du BAPE que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

145

La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient donc au Conseil des ministres et non au BAPE.

Enfin, une demande spéciale pour vous : votre opinion à l'égard de nos services nous tient à coeur, c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet.

150

Pour les personnes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web, sur la page concernant le mandat. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

155

160

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

165

Mme LUCE BALTHAZAR ET Mme JULIA SANTOS SILVA (DM5)

LA PRÉSIDENTE :

170

J'invite maintenant les premières participantes, madame Luce Balthazar et Julia Santos Silva, du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, à venir faire leur présentation. Bonsoir, Mesdames.

Mme LUCE BALTHAZAR :

175

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

180

Je vais donc présenter le mémoire. Je ne ferai pas une lecture, plutôt un résumé des principales recommandations, il y en a 10, puis madame Julia Santos Silva, qui est la principale recherchiste et rédactrice du mémoire, pourra répondre à des questions qu'on va espérer nombreuses par la suite.

185

Donc, je résume notre mémoire, les recommandations. Il y a un premier bloc de recommandations qui concerne le béluga du Saint-Laurent. La première recommandation, je vais la lire au long, parce que c'est la recommandation maître ou maîtresse, s'il n'y en avait rien qu'une, ça serait celle-là, en page 3.

190

Donc : en vertu des principes de précaution, de prévention et de préservation de la biodiversité, les principes de la *Loi sur le développement durable*, et en considérant aussi le fait qu'il y a une réserve... il y a une désignation des réserves de territoire à des fins d'aire protégée à proximité qui chevauche, en fait, la zone. Il s'agit d'aires marines protégées dont on parle depuis très longtemps dans l'estuaire marin, qui est principalement déterminée par l'habitat du cari... euh,

du béluga – on parle beaucoup de caribous, également, ces temps-ci.

195 Donc, le CRE est d'avis que les autorités responsables devraient jouer de prudence – je pourrais dire, entre nous, la prudence la plus maximale possible – pour la mise en application des mesures d'atténuation, afin de protéger le béluga du Saint-Laurent, qui est menacé, qui a un statut d'espèce menacée au provincial et d'espèce en voie de disparition au fédéral.

200 C'est les deux niveaux les plus élevés de précarité par les deux paliers gouvernementaux, exactement, d'ailleurs, comme le caribou de la Gaspésie. Alors, c'est les espèces parmi les plus menacées au Québec. Première recommandation, donc.

205 La deuxième concerne la zone de fréquentation intensive. Alors, on sait globalement qu'il y a une zone de fréquentation intensive entre Rivière-du-Loup et l'île Verte, non pas le village, mais l'île comme telle. C'est une zone de fréquentation intensive qu'on connaît depuis plusieurs années, qui sert pour l'élevage des jeunes.

210 Donc, parmi les zones les plus essentielles ou sensibles du béluga, c'est peut-être la plus ou une des plus sensibles, puisque c'est les jeunes. On a constaté également pas mal de mortalité chez les jeunes ces dernières années auprès du béluga.

215 Alors, considérant cet élément-là... Et on a appris à la première partie d'audience qu'il y avait des nouvelles données qui viendraient d'ici un an. Ça a beaucoup capté notre intérêt, alors ça nous amène à la deuxième recommandation en page 4.

220 On recommande au ministère de l'Environnement que les mesures d'atténuation dans le cadre du projet tiennent compte, dès que possible, des nouvelles données au moment où elles seront publiées. On a appris que ça pourrait peut-être prendre un an, donc on s'attend à ce que peut-être les années suivantes, on soit plus... on resserre les mesures d'atténuation. On espère un ajustement rapide du côté du ministère de l'Environnement. Ça pourrait être une condition, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, à l'autorisation.

 Au niveau de la date de début des projets, il est question parfois, dans la documentation, d'un

225 début hâtif.

Alors, on recommande, recommandation 3, que ça ait lieu minimalement à partir du 1^{er} octobre, la date qui est prévue, pour cette année. Alors, certainement pas avant. Et pour les années subséquentes, on va encore une fois recommander que le gouvernement s'ajuste avec les nouvelles données ou également qu'il le dépose au rapport du BAPE, qui va venir normalement après le 1^{er} octobre.

Alors, on demande... pour une deuxième fois, on s'adresse au ministère de l'Environnement ici pour tenir compte des nouvelles données du rapport du BAPE pour les années suivantes. Mais pour cette année, au minimum, on souhaite que ça ne commence pas avant le 1^{er} octobre.

Au niveau des mesures d'atténuation, on parle de périodes d'inactivité, d'alternance, de périodes d'activité et de quiétude, du 400 mètres, de la présence, peut-être, plus grande qu'on pensait en période automnale de jeunes, de veaux, et de juvéniles.

Par rapport à toutes ces mesures d'atténuation là, c'est sûr que ça a soulevé plusieurs questions qu'on a depuis plusieurs années : pourquoi 400 mètres précisément? D'ailleurs, ça fait longtemps que c'est là.

Je tiens à dire avant tout qu'on a la plus grande estime pour les travaux de l'Institut Maurice-Lamontagne à cet effet-là. Les chercheurs sur les bélugas au Québec, à l'Institut Maurice-Lamontagne, comme on a vu à la première partie, mais également à l'extérieur, on peut penser au GREMM, sont pour nous très compétents, et on a une grande estime.

Mais on a vu qu'il y avait une sorte de flou entre ce qui serait le mieux pour le béluga et les besoins de services de traversier, besoin de sécurité pour assurer le service.

Alors, dans cette zone-là de flou, on demande, on interpelle encore le ministère de l'Environnement, on espère que vous allez endosser cette idée-là, de faire le maximum possible. Il y a un jeu entre le mieux pour le béluga et le plus sécuritaire, et d'aller le plus loin, compte tenu du statut très précaire de la population de bélugas du Saint-Laurent.

Alors, c'est la recommandation 4 : on demande donc les mesures les plus contraignantes possible, c'est-à-dire de pousser le plus possible à l'intérieur du lieu ou la zone grise qu'il y a entre les besoins du traversier et les besoins pour la préservation de la biodiversité.

260

En page 5, on arrive à une recommandation plus globale sur les effets cumulatifs des activités humaines sur les populations de bélugas. Alors, on sait qu'en parallèle, bientôt, il y aura des travaux de dragage à Cacouna.

265

On sait qu'il y a des discussions qui se font. On ne sait pas qu'est-ce que ça va donner, mais il y a des discussions qui se font avec Cacouna, qui pourrait être intéressée à avoir le service de traversier. Il y a également des discussions à Rivière-du-Loup pour un plus gros traversier qui pourrait impliquer plus de dragage.

270

Alors, compte tenu de tous ces facteurs-là, compte tenu du béluga qui est en... c'est dans la zone, aux deux extrémités, dans le fond, de la zone de fréquentation intensive, alors on demande une évaluation plus globale, sous forme d'évaluation environnementale stratégique ou générique, mais qu'il y ait une évaluation d'ensemble sur toutes ces activités-là, humaines, prévues dans le secteur de fréquentation intensive, encore une fois du béluga.

275

Sur la qualité des sédiments dragués – on change de registre, je suis en page 6 –, on a constaté, dans l'étude d'impact, que certains seuils critiques étaient parfois dépassés – HAP, arsenic, pour ne nommer que ces deux-là –, puis il n'y avait pas de suivi. D'autres substances qui étaient détectées puis il n'y avait pas non plus d'analyse ou de suivi. Également – tu peux compléter, Julia –, il y a différents éléments qui ont retenu notre attention à cet égard-là.

280

Mme JULIA SANTOS SILVA :

Oui. Dans le fond, on se demandait pourquoi ce n'est pas pris en compte, certains contaminants comme le PBDE ou le tributylétain aussi. Puis ce sont des contaminants qui peuvent être retrouvés dans les tissus du béluga. Donc, pourquoi à ce niveau-là, on n'a pas pensé aussi à analyser puis au moins se documenter par rapport à ça.

285

Mme LUCE BALTHAZAR :

290

Alors, en effet, on a constaté qu'il y a des espaces vides, des questions sans réponse, il n'y a pas de suivi. Alors, ce qu'on demande, on espère que la commission puisse examiner de plus près toutes ces sources de contamination là possibles dans les sédiments, en tout cas plus que qu'est-ce que, nous, on a été capables de repérer dans le dossier d'évaluation. Vous avez peut-être plus

295

d'informations.

Mais c'est notre souhait : que la commission examine de plus près les effets toxiques et/ou cumulatifs des contaminants, spécialement auprès des espèces les plus vulnérables. On peut citer ici le béluga, l'éperlan arc-en-ciel, la population de l'estuaire. Sud de l'estuaire.

300

Un autre bloc se trouve en page 7 : « *Adaptation aux risques climatiques* ». On l'a mentionné : on constatait une sorte... on sous-estime quant à nous, c'est notre opinion, les risques climatiques dans le dossier, et on pense que dans ce domaine-là, vaut mieux être trop proactif que pas assez.

305

Donc, on craint des risques climatiques provenant de deux phénomènes. Il y a d'abord les phénomènes côtiers, la recommandation 7. Alors, on demande qu'on tienne compte davantage des risques côtiers. On va penser ici de submersion et d'érosion côtière, qui sont touchées par des tempêtes plus fréquentes, plus intenses, par la diminution du couvert de glace.

310

Donc, on espère, on souhaite que le promoteur tienne compte de différents scénarios pour envisager principalement plus d'apports de contaminants qui viendraient, en fait, du large, ici, dans ce cas-ci. Ça peut représenter des quantités supplémentaires.

315

Donc, on invite à être attentif à ces possibilités-là, même si c'est difficilement prévisible. Ce qui est prévisible, c'est qu'il va y avoir des risques climatiques, par contre.

Une autre discussion est autour des risques climatiques liés à la rivière du Loup comme telle. Alors, il peut y avoir des crues, des inondations.

320

La carte de la rivière du Loup montre qu'il y a une zone inondable assez importante en amont,

et qui est aussi en territoire agricole. Quand il y a des inondations en territoire agricole, on peut s'attendre à plus de sédiments dans les cours d'eau et plus de sols à nu que si c'était dans un boisé.

325 Donc, on pense qu'il y a un potentiel d'apport de sédiments importants qui viendrait de la rivière du Loup suite à des précipitations intenses, des inondations.

Encore une fois, on pense qu'il vaut mieux être trop précautionneux, faire attention plus que pas assez dans le contexte des changements climatiques.

330 Donc, la recommandation 8, alors on est d'avis que le Ministère devrait exiger du promoteur la planification de mesures d'urgence par rapport à l'apparition soudaine et importante de sédiments qui viendraient de la rivière du Loup, donc de l'amont.

335 Gestion des matières résiduelles : c'est comme ça qu'on voit les sédiments. Nous, c'est des matières résiduelles qu'on devrait disposer en fonction des principes de la politique de gestion des matières résiduelles. Donc, ce qu'on recommande ici, c'est l'adoption de meilleures pratiques pour diminuer l'empreinte environnementale, commençant d'abord par le principe des 3RV-E.

340 Donc, la réduction à la source : il faut tâcher de trouver les moyens de réduire le plus possible le dragage et contaminants, et sinon essayer de leur donner une deuxième vie par le réemploi, le recyclage et la valorisation.

345 Pour nous, mettre des sédiments dans un site de dépôt, c'est l'équivalent de l'élimination. Alors, on invite donc à disposer de la façon de respecter plus les principes ou les stratégies d'intervention qui sont présentées dans la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, comme une matière résiduelle de type industriel.

350 La dernière recommandation porte toujours sur ce sujet-là, parce qu'on recommande de consulter des acteurs qualifiés. On en nomme trois.

D'abord, le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, qui fait un travail remarquable au niveau de la restauration côtière, qui a des bonnes idées pour réutiliser, donner une deuxième vie à ces

sédiments-là. Également... Et le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, on aime à rappeler qu'on l'a créé, c'est une organisation qu'on soutient fortement.

355

Et Synergie BSL, c'est une autre organisation, on l'a créée plus récemment au Bas-Saint-Laurent avec les SADC, pour la gestion des matières résiduelles en milieu industriel, et on leur a proposé l'idée « voulez-vous trouver des solutions innovantes, parce qu'il y a quatre projets de dragage, au Bas-Saint-Laurent, qui s'en viennent, donc est-ce qu'on pourrait voir comment on peut neutraliser ou utiliser, donner, faire plus de recyclage ou de réemploi de ces sédiments-là? ».

360

Également, l'Université du Québec, qui a des experts très qualifiés sur ce domaine-là. On a déposé un document à la première partie de l'audience.

365

Je termine en disant très clairement qu'on est favorables à des services de traversier, que ce soit à Rivière-du-Loup, en particulier, ou ailleurs. Mais pour nous, c'est très avantageux du point de vue de l'environnement. Ça l'est pour plusieurs raisons : pour la vitalité économique des milieux, des communautés, mais c'est un apport, ça permet de réduire les gaz à effet de serre de façon très importante. On a vu des données là-dessus qui étaient assez saisissantes.

370

Alors, on pense qu'au Québec, on n'utilise pas suffisamment le fleuve. Il faut l'utiliser intelligemment, bien sûr, mais qu'on ne l'utilise pas assez suffisamment pour le transport, notamment des personnes.

375

Donc, on est tout à fait en accord avec le maintien de services de traversier, puis il pourrait y en avoir plus que maintenant, que ce qui existe présentement au Bas-Saint-Laurent. Donc, on tenait à le dire très clairement, mais on a des préoccupations sur le béluga.

380

Je termine également, j'en reviens avec le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire : ils n'ont malheureusement pas pu faire de mémoire, ils travaillaient sur le terrain ces temps-ci, mais ils m'ont donné une lettre d'appui que je vous transmets ce soir, qui est supposée être acheminée à la commission. Ils appuient intégralement toutes nos recommandations.

C'est un organisme, encore, très proche partenaire du Conseil de l'environnement, puis on...

385 eux comme nous, on aurait préféré qu'ils aient eu un peu de temps pour rédiger le mémoire. Mais
au moins, ils sont d'accord, ils font acte de présence dans ce dossier-là, ils suivent ça avec intérêt et
ils appuient nos résolutions. Nos propositions.

390 Ceci conclut la présentation, ma présentation. On est disponibles pour vos questions, qu'on
va espérer nombreuses.

LA PRÉSIDENTE :

395 Merci, Mesdames, pour votre présentation. Tout d'abord, pour la lettre d'appui...

Mme LUCE BALTHAZAR :

Oui.

400 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous dites qu'elle a été envoyée ou elle va être envoyée (inaudible)?

Mme LUCE BALTHAZAR :

405 (Inaudible), je crois, et je vais m'assurer que ça soit envoyé en version électronique, mais elle
est...

LA PRÉSIDENTE :

410 Parfait, à notre coordonnatrice, madame St-Gelais.

Mme LUCE BALTHAZAR :

415 Oui, je vais la donner à madame St-Gelais.

LA PRÉSIDENTE :

420 Parfait, merci. Donc, on a deux questions. Je vais commencer par la première, puis mon collègue, monsieur Germain, pourra enchaîner avec la deuxième.

425 À la page 5 de votre mémoire, concernant la recommandation numéro 5, où vous mentionnez que vous recommandez qu'il y ait des autorités responsables de la réalisation d'une étude d'impact globale pour évaluer les effets cumulatifs. Qui aviez-vous identifié comme autorités responsables pour accomplir cette étude? Aviez-vous pensé plus précisément à une autorité?

Mme LUCE BALTHAZAR :

430 Bien, évidemment, d'abord au ministère de l'Environnement, qui pourrait confier un mandat justement au BAPE. Mais on voit différents modèles de commissions, surtout depuis quelques années, soit qui viennent directement du premier ministre ou du Conseil des ministres. Mais en premier, première autorité interpellée par cette demande-là, c'est le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

435 Très bien, merci.

LE COMMISSAIRE :

440 Avant de poser la question, c'est parce que quand on regarde la documentation sur la question du béluga, on s'aperçoit qu'il y a quatre menaces, hein, c'est pour ça que, pour une évaluation des effets cumulatifs, on se posait la question, compte tenu des quatre menaces.

445 On parle des contaminants... là, je ne veux pas me tromper, donc c'est pour ça que je vais les lire. On parle des contaminants, vous avez fait allusion à ça, les modifications à l'habitat du béluga, la question du bruit et du dérangement, et aussi la question de la chaîne trophique, c'est-à-dire les sources d'alimentation du béluga. Donc, on parle généralement de quatre menaces.

450 Donc, pour une évaluation des effets cumulatifs, à ce moment-là, est-ce qu'une évaluation
complète doit évaluer les effets cumulatifs au regard de ces quatre menaces-là? Pas seulement des
projets de dragage, vous avez fait allusion au dragage à Cacouna aussi.

Mme LUCE BALTHAZAR :

455 C'est parce que là, il est plus question de dragage présentement à Rivière-du-Loup puis à
Cacouna, parce qu'eux autres aussi se préparent, mais toute action importante, humaine, dans le
territoire spécialement entre Rivière-du-Loup et l'île Verte.

460 J'aurais dû préciser : j'ai dit « ministère de l'Environnement », mais évidemment, on parle
d'une responsabilité partagée, puis ce qu'on a vu à quelques reprises, c'est des commissions
d'examen conjointes.

465 Mais il faut d'abord qu'un des deux paliers prenne les devants, puis je pense que ça serait
mieux accueilli que ça soit le Québec qui lance la balle, et évidemment, on s'attendrait à ce que le
fédéral... ou on demanderait que le fédéral, le palier fédéral, l'Agence canadienne d'évaluation
environnementale soit également interpellée pour une évaluation environnementale, comme on a
connu plusieurs fois par le passé et très souvent concernant les mammifères marins et le béluga.

PAUSE DE QUELQUES INSTANTS

470 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LE COMMISSAIRE :

475 Un peu comme il y a longtemps, je ne sais pas si vous vous en souvenez, ça fait déjà
plusieurs...

Mme LUCE BALTHAZAR :

480 Bien, possiblement.

LE COMMISSAIRE :

485 Il y a de l'eau qui coule dans le fleuve depuis ce temps-là, mais il y avait la question des... je ne sais pas si vous vous souvenez, vous aviez participé à ça, des levées sismiques dans le Saint-Laurent en 2004.

Mme LUCE BALTHAZAR :

490 Oui. C'est un exemple.

LE COMMISSAIRE :

495 Hein, donc, c'était un exemple. C'est sûr que, là, c'était le porteur de ballon, c'était deux ministères provinciaux, mais on avait demandé la participation active de Pêches et Océans, donc il y avait des gens entre autres de l'Institut Maurice-Lamontagne qui étaient venus. Donc, c'est sûr qu'il y a des formules possibles qui sont envisageables...

Mme LUCE BALTHAZAR :

500 Oui. Oui. Mais oui, mais là, concernant l'énergie, vous savez probablement qu'il y a aussi une juridiction au niveau de l'énergie qui est un peu à part, d'environnement, mais je prends l'exemple d'un port méthanier : il y a quelques projets ici, à Cacouna. Bien, il fallait faire deux demandes : une au fédéral, une commission d'examen, et puis une au provincial.

505 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, il y avait ça. Ça, c'est un projet...

Mme LUCE BALTHAZAR :

510 Oui, c'est ça. Puis c'était vraiment : les commissaires étaient des deux paliers.

LE COMMISSAIRE :

515 Exactement. J'étais là, là-dessus, aussi.

Mme LUCE BALTHAZAR :

520 Oui.

LE COMMISSAIRE :

Et vous étiez là aussi.

525 Maintenant, ma question, on en avait discuté un peu en première partie, la fameuse question de valorisation des sédiments, donc en milieu terrestre. Parce que ce qu'on connaît, c'est : si les sédiments ne sont pas contaminés au regard de la politique de protection des sols, donc ça veut dire que ça serait en bas du fameux critère A.

530 Parce que, souvent, quand on regarde les critères du... le niveau CEO pour les sédiments et on compare ça au critère A, généralement, le critère A, c'est plus élevé en milieu terrestre qu'en milieu marin. Donc, c'est moins strict. Donc, ça veut dire que si on sort des sédiments non contaminés, ça va être simplement géré comme des matériaux de remblais.

535 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

540 Alors, ça ne sera pas jamais, en aucun cas, à ce moment-là, géré comme des matières résiduelles. Comme on voit des fois, bon, beaucoup de lieux d'enfouissement sanitaires vont mettre des... font le recouvrement des sols faiblement contaminés, mais s'ils ne sont pas contaminés, donc ça ne peut être considéré comme une matière résiduelle, à ce moment-là. C'est des nuances qu'il

545 faudrait apporter là-dessus.

Mme LUCE BALTHAZAR :

550 Oui. Je peux commenter? Puis j'inviterais aussi Julia, peut-être. Mais juste dire que même s'ils ne sont pas contaminés puis ils viennent de l'amont, puis c'est le cas Cacouna, justement, les sédiments viennent... « l'amont », pardon : ils viennent du large, strictement. Ils ne sont pas contaminés.

555 Par contre, ils sont salés. Puis ce n'est pas évident de disposer de sols qui sont salés, aussi. Ça pose certains défis.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

560

Mme LUCE BALTHAZAR :

Ça fait que c'est inerte du point de vue des contaminants, des toxiques, mais le sel est là aussi.

565 – Voulais-tu compléter ma réponse sur les...?

Mme JULIA SANTOS SILVA :

570 Mais moi, je dirais que pour cette recommandation, je pense que notre but, c'est vraiment de penser : avant de mettre un milieu terrestre et disposer ça comme élimination, juste de vraiment aller vers la valorisation. Donc, je pense que c'était vraiment ça, plus, les buts de la recommandation.

LE COMMISSAIRE :

575 Parce qu'on avait discuté un peu, hein, parce qu'une gestion en milieu terrestre à partir directement du quai, donc ça prend un lieu, hein, ça prendrait un lieu d'assèchement, d'entreposage

temporaire, plus des milliers de camions.

580 Vous avez donné des sources, je suis allé les voir un peu, bon, exemple : aux Îles-de-la-Madeleine, on sait que... bien, en fait, aussi, ils l'ont fait pour faire de la restauration de plage, entre autres, hein : ils installent une drague sur une barre sableuse, un peu, au large, pour recharger des plages. Donc, ça, c'est un exemple de valorisation de sédiments.

585 Mais dans le cas que je regardais plus spécifiquement, ce n'est pas pour permettre à un bateau de passer, mais il reste que souvent, c'est ce qu'ils font, c'est que quand il y a moyen, relativement proche, soit qu'ils vont déplacer une barge et ils vont faire une gestion terrestre, mais à partir de la barge et non des milliers de voyages de camion.

Mme LUCE BALTHAZAR :

590 Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

595 Donc, dans votre compréhension, un projet de restauration, c'est parce qu'on pourrait voir que là, à ce moment-là, ça pourrait créer un dérangement majeur pour les gens qui vivent à proximité s'il fallait camionner des milliers de fois des sédiments.

600 Mais dans la région, dans le secteur de Rivière-du-Loup, ça peut être les municipalités voisines, est-ce qu'il y a des potentiels de valorisation côtière des sédiments pour éviter à ce moment-là de les relarguer au large?

Mme LUCE BALTHAZAR :

605 Oui, puis je ne peux pas trop m'avancer là-dessus, mais c'est le genre de travaux que fait justement le Comité Zip. Ils parlaient en particulier qu'on peut recréer des marais.

Donc, ce n'est pas la recherche de plages, mais la recréation de marais comme il s'en est fait

610 il n'y a pas si longtemps dans le coin de Rivière-du-Loup, le long de la 20, est aussi une mesure d'atténuation contre les changements climatiques.

615 Puis c'est pour ça qu'on a une recommandation d'aller voir ces experts-là, en particulier le Comité ZIP puis Synergie, que je mentionnais tout à l'heure, Synergie BSL. Quand j'ai référé ça, voir ça, matières résiduelles, ça ne veut dire que c'est contaminé non plus. Il y a des pratiques différentes s'ils sont contaminés ou pas, s'ils viennent du large ou de l'amont puis de quel amont, de quelle rivière, de quel cours d'eau. Ça fait que je pense qu'il y a plusieurs bonnes réponses.

620 Et même quand on parle de la gestion des matières résiduelles, des fois, il y a des cas compliqués, puis là, bien, il faut soupeser plusieurs éléments, l'impact au niveau des GES, par exemple, du dérangement.

625 Ça fait que ce qui serait A+ au niveau de la gestion des matières résiduelles comme telle, des fois, il faut pondérer ça avec d'autres facteurs. Puis ça se fait déjà, ça, quand on autorise des projets particuliers de valorisation, par exemple.

Ce n'est pas toujours très clair, la ligne entre ce qui est une bonne valorisation puis une valorisation qui devient... bon, on n'ira pas trop loin dans ça, mais il y a des valorisations moins intéressantes à promouvoir, puis il y en a qui tiennent compte de différents facteurs.

630 Ça fait que c'est une philosophie qu'il y a déjà à RECYC-QUÉBEC, au ministère de l'Environnement.

LE COMMISSAIRE :

635 Oui.

Mme LUCE BALTHAZAR :

640 Et puis je rappelle qu'il y a une expertise dans le Bas-Saint-Laurent qui répondrait en tout cas sans doute mieux que nous à ces questions-là.

LE COMMISSAIRE :

Ça marche. Je vous remercie.

645 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Mesdames, pour votre participation.

650

M. JEAN BÉDARD (DM3 et DM3.1)

LA PRÉSIDENTE :

655 Je vais inviter monsieur Jean Bédard, de la Société Duvetnor, à venir prendre place. Bonsoir, Monsieur Bédard.

M. JEAN BÉDARD :

660 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

665 Avant de vous laisser la parole, je vais apporter quelques petites précisions concernant votre mémoire.

Donc, nous avons été mis au courant par courriel que vous avez transmis votre mémoire à l'initiateur du projet avant de faire votre présentation ce soir?

670 **M. JEAN BÉDARD :**

À l'initiateur du projet?

LA PRÉSIDENTE :

675 Bien, en fait, au consultant, WSP?

M. JEAN BÉDARD :

680 Absolument pas. Absolument pas.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., on...

685 **M. JEAN BÉDARD :**

J'ai transmis ça à des partenaires loyaux, qui sont la Ville de Rivière-du-Loup, la MRC. Mais si l'initiateur ou son consultant a mis la main sur le mémoire, je n'y peux rien. Je ne suis pas au courant de ça.

690

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Ah, O.K. Bien, en fait, bien, c'est ce qui est arrivé : le consultant a mis la main sur... a obtenu votre mémoire déjà, et ça a suscité une certaine réaction de sa part.

695

Donc, ils sont entrés en contact avec nous pour nous faire part de leur inconfort concernant une certaine assertion présente vers la fin de votre mémoire.

700

Donc, à cet égard-là, on leur a rappelé leur droit de rectification, comme je l'ai expliqué plus tôt dans mon discours d'ouverture. Ça fait que dans ce contexte-là, je vous suggère, en fait, concernant ces assertions-là : ces assertions-là pourraient être perçues comme pouvant porter atteinte à leur réputation, donc possiblement, si vous êtes à l'aise avec ça, on vous suggère de revoir votre mémoire.

705 Puis si vous le jugez à propos, évidemment, bien, vous pourriez nous redéposer une autre version avant que la commission rende public votre mémoire. Donc, si vous voulez aller de l'avant avec cette option-là, vous pourrez informer madame St-Gelais, la coordonnatrice de la commission, pour nous signifier votre intention.

710 **M. JEAN BÉDARD :**

À vrai dire, je suis assez mal à l'aise avec ce que vous proposez. Moi, c'est une audience publique. Moi, je me présente, je représente une corporation, un organisme. J'ai le droit d'exprimer des opinions techniques, j'ai le droit de... la tribune sert exactement à ça.

715 Alors, si des gens qui ont eu vent de certaines conclusions, comme vous dites, ils ont le droit de réplique, ils le feront dans un cadre qui n'est pas celui... vous ne pouvez pas m'empêcher de faire la présentation ce soir.

720 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, non. Ce n'est pas ça, l'objectif de mes précisions. Ce n'est pas de vous empêcher du tout de faire votre présentation. C'est de porter à votre attention, dans le fond, qu'il y a eu un certain inconfort par rapport à une certaine assertion vers la fin de votre mémoire. Puis c'était par vigilance à votre égard, notamment, de vous signifier qu'on nous avait contacté à ce sujet-là.

725 **M. JEAN BÉDARD :**

730 Peut-être qu'on pourrait laisser l'audience juger de la véracité ou de la teneur de ce commentaire-là, qui peut à la fois, si je comprends bien, qui peut être sujet à interprétation, mais on est là pour ça. Ils sont là pour débattre. Et c'est une espèce de tribune.

LE COMMISSAIRE :

735 Si vous me permettez, ce qui arrive, c'est sûr qu'on a été surpris, parce que la façon que c'est écrit, ça dit : « Nous avons reçu le présent mémoire de la Société Duvetnor. » Bon, on pouvait

l'interpréter qu'ils ont reçu le mémoire de vous.

M. JEAN BÉDARD :

740

Absolument.

LE COMMISSAIRE :

745

Donc, là, vous nous dites que ce n'est pas vous. Mais ils l'ont reçu. Le consultant est confortable par rapport à certains éléments vers la fin de votre mémoire, où vous prêtez peut-être des intentions au consultant.

750

Bon. Ce qu'il faut dire, hein, on a la liberté d'expression, mais en même temps, ce qui existe aussi, c'est : la question, c'est qu'on pourrait dire « le droit à la réputation ». Donc, quand il y a un conflit, ces deux éléments-là rentrent en ligne de compte. Donc, la liberté d'expression versus le droit à la réputation.

755

Donc, ça veut dire que si quelqu'un pense que son droit à la réputation est attaqué, ça veut dire qu'il y a des recours. Il peut prendre des recours judiciaires en diffamation, par exemple, ou il peut envoyer, exemple, une mise en demeure au BAPE, en disant « on n'est pas d'accord que ce mémoire-là soit diffusé ».

760

C'est pour ça qu'on vous suggère, compte tenu de l'inconfort, qu'on vous suggère de dire : relisez votre mémoire vers la fin, notamment en ce qui concerne le consultant, puis de voir si vous jugez bon, disons, d'adoucir les coins. Ça vous appartient. Mais s'il y avait d'autre chose qui se manifeste, bien là, nous, on va être obligés de le regarder.

765

Il y a quand même de la jurisprudence là-dessus sur, on pourrait appeler « le droit à la réputation pour quiconque ». C'est aussi bon pour un individu que pour une société.

Donc, c'est à vous, on vous laisse juger. Et comme la présidente a dit : le but, ce n'est pas de vous empêcher de faire votre présentation ce soir. Mais si vous nous dites « le mémoire, je veux

770

qu'il soit déposé intégralement », pour l'heure on va le déposer, parce qu'on dit « déposer » : c'est diffusé aussi.

775

Mais si vous dites « O.K., je vais prendre un couple de jours pour regarder mon mémoire, puis je vous enverrai une version, disons, adoucie », c'est à vous de le juger, bien, informez-en madame Annie à l'arrière de la salle de votre intention, à ce moment-là.

780

Ça fait que si vous lui dites « non, le mémoire, il est déposé tel quel », bien, on va procéder, il va être mis en ligne dans les heures qui s'en viennent. C'est à vous à juger. Mais vous comprenez qu'on est dans une situation que...

M. JEAN BÉDARD :

Oui, je comprends. Je comprends.

785

LE COMMISSAIRE :

... il existe dans la sphère publique puis ce n'est pas propre à une commission, hein, c'est propre à la sphère publique entre la liberté d'expression et le droit à la réputation, disons.

790

C'est à vous à regarder comme il faut, étant donné qu'on a reçu ce courriel-là à l'avance, autrement dit, de la part de quelqu'un qui a lu votre mémoire. Puis ce que je comprends, c'est qu'il l'avait au complet. Donc, on ne sait pas par quel moyen, par quel vecteur ils l'ont eu d'avance. Parce que si vous dites que vous l'aviez transmis...

795

M. JEAN BÉDARD :

Je n'ai jamais pensé qu'ils seraient contents de le lire, mais moi, s'ils répliquent et s'ils établissent que mon commentaire est fondé sur de fausses données ou sur des allégations qui ne pourraient jamais être confirmées ou soutenues, je vais reconnaître ça. Moi, je suis un scientifique de profession, puis la science, c'est la méthode.

800

LE COMMISSAIRE :

805 Oui. Fausses données puis... c'est moins grave. Disons qu'il y a une donnée erronée. Ça, ça existe, on l'a dit au début de la séance : il y a un droit de rectification. Ça, c'est pour rectifier des faits.

810 C'est sûr que ce n'est pas juste corriger une donnée, mais c'est un fait, ça peut aller au-delà d'une donnée. Un fait peut être l'interprétation objective de données, aussi. Quand on parle c'est quoi une rectification de faits, il y a ça. Donc, c'est sûr que l'initiateur ou le consultant, ils ont un droit de rectification. Puis on peut penser qu'ils vont l'utiliser.

815 Mais au-delà de ça, ce qu'on vous sensibilise, on fait seulement à ce stade-ci vous sensibiliser qu'il pourrait y avoir des éléments qui pourraient, disons, choquer le consultant, dans le sens que ça (coupure sonore) attaquer. Donc, c'est à vous à décider qu'est-ce que vous voulez faire maintenant avec votre mémoire.

M. JEAN BÉDARD :

820 Est-ce que vous suggérez que j'escamote les parties qui sont susceptibles de causer ce malaise-là ou c'est ce que vous voulez que je fasse ou...?

LE COMMISSAIRE :

825 Par le passé, quand on avait quelque chose qui était clairement, disons, diffamatoire ou odieux, quelque chose comme ça, on était très directifs. On envoyait un courriel en disant « votre mémoire – on disait à un participant – contient des propos diffamatoires selon la commission, on vous demande de les retirer, sinon la commission ne diffusera pas votre mémoire, puis si ça va trop loin, bien, la commission ne considérera pas votre mémoire ».

830 Mais ce n'est pas ça qu'on vous a dit. Vous comprenez? On n'est pas allés jusque-là. Par le passé, c'est arrivé.

Des fois, c'est question, des fois, ça peut être une question de droit d'auteur. Là, la commission

835 est obligée de dire à la personne « vous n'avez pas des droits d'auteur dans votre mémoire, donc
on vous recommande de les enlever, parce que si vous ne les enlevez pas, on va considérer quand
même votre mémoire, mais on ne pourra pas le diffuser ». C'est-à-dire, quand on dit « diffuser »,
c'est de mettre en ligne, maintenant. C'est un peu ça. Mais là, on n'est pas là.

840 Mais il y a toutes sortes de situations qui peuvent se produire qui fait qu'on demande aux gens
de regarder leur mémoire.

845 Ici, ce qu'on vous dit, autrement dit, ce qu'on vous suggère : regardez – on n'a pas dit
« escamotez » – regardez des passages qui pourraient être, de la façon que les phrases sont
tournées, qui pourraient être blessants, pourraient laisser entendre des choses qui pourraient
s'avérer blessantes pour WSP. Puis c'est à vous de juger.

LA PRÉSIDENTE :

Porter atteinte à la réputation.

850 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, vous pouvez réfléchir.

LA PRÉSIDENTE :

855 Plus vers la fin du mémoire.

LE COMMISSAIRE :

860 C'est ça. Vers la fin du mémoire.

M. JEAN BÉDARD :

Bon, bien, considérant... écoutez, la firme en question se protège d'une façon à mon avis

865 excessive. Dans les propositions de contrat puis... que j'ai vues, il y a une page de mise en garde sur la neutralité absolue des employés de la compagnie WSP. Ils ne peuvent pas être poursuivis pour avoir tiré des interprétations des données qui leur sont fournies, ils ne sont en fait responsables d'absolument rien.

870 Dans ce contexte-là, je ne souhaiterais pas que Duvetnor soit poursuivie par une firme qui compte des milliers d'employés à travers le monde et qui se surprotège. Ils ont peut-être peur de la vérité. C'est quoi, exactement, je ne le sais pas, mais comme vous l'avez vu, j'ai distribué ce document-là privément à des gens en qui j'ai confiance, mais il faut croire que je me suis trompé : il y a quelqu'un dans le lot qui a eu la maladresse de le diffuser.

875 Alors, je suis un peu embarrassé, dans le moment. Moi, je ne veux pas... je considère ça comme une tribune où on peut débattre de questions qui touchent les budgets, qui touchent la sécurité. Je sais que c'est évident qu'ils vont contester les opinions que j'émetts dans ça. C'est évident. Ils vont se battre.

880 **LE COMMISSAIRE :**

885 Ça, donc, c'est de la rectification. Parce que quand on tombe dans l'opinion, on ne veut pas de débat sur l'opinion. Il peut y avoir de la rectification, comme on dit, de données ou d'interprétation de données. Mais il faut que ce soit objectif.

Si c'est si subjectif, bien, les commissions, elles refusent à ce moment-là les éléments de rectification en disant « non, c'est subjectif, on ne part pas de débat ». Mais si c'est objectif, on accepte les rectifications.

890 Donc, on peut penser que soit la STQ, soit WSP, les deux ensemble vont faire des rectifications sur votre mémoire.

895 Logiquement, compte tenu du courrier... Parce que nous, ce qu'on leur a répondu, c'est que vous avez un droit de rectification. C'est ce qu'on leur a répondu, au courriel. Pas plus que ça.

Et nous avons convenu, on s'est réunis après ça, on a convenu qu'on vous parlerait, parce qu'on ne le fait pas juste pour WSP, on le fait aussi pour vous, t'sais, vous comprenez, pour que vous vous sentiez à l'aise puis que vous soyez avisé, prévenu.

900

Mais on ne vous a pas dit qu'on ne diffuserait pas votre mémoire. On ne vous dit pas d'escamoter ou de ne pas présenter votre mémoire. Ce qu'on vous suggère : lisez-le donc, il y a de quoi que... regardez...

905

M. JEAN BÉDARD :

Mais je ne voudrais pas que ça dure éternellement, cette discussion-là.

LE COMMISSAIRE :

910

Parce que vous avez le droit de ne pas être content, t'sais, autrement dit, vous avez le droit de (inaudible) un mémoire, c'est fréquent. Les gens ne sont pas contents. Vous avez le droit de considérer que l'étude d'impact est incomplète, toutes sortes d'affaires, t'sais, c'est commun. Mais c'est de la façon, des fois, qu'il y a des phrases de tournées. Ça peut être blessant.

915

M. JEAN BÉDARD :

Est-ce que si je présente le mémoire maintenant, ils vont considérer qu'il est public? Parce qu'il est diffusé? Je le lis, ils vont dire « oui, lors de cette présentation-là, vous avez fait tel commentaire ». Alors, c'est équivalent de...

920

LE COMMISSAIRE :

Oui, mais là, on vous le dit, c'est ça. Mais sauf que là, vous pouvez présenter votre mémoire. Parce que ce qu'on demande aux gens, c'est de présenter le mémoire, donc (inaudible) une lecture intégrale.

925

M. JEAN BÉDARD :

930

Je pourrais enlever les deux passages, peut-être, qui peuvent porter un jugement, mais ils vont se réclamer d'un document écrit qu'ils ont obtenu d'une façon mystérieuse pour...

LE COMMISSAIRE :

935

Mais à nos yeux, pour nous, ça ne sera pas valide. Autrement dit, si vous dites « je regarde mon mémoire, je coupe une couple de coins plus ronds puis je l'envoie comme ça », nous, le mémoire valide diffusé, ça va être la version que vous... c'est pour ça qu'on vous fait l'offre.

M. JEAN BÉDARD :

940

Ça ne sera pas celle que je fais ce soir.

LE COMMISSAIRE :

945

Bien, c'est ça. Autrement dit, c'est à vous à faire une synthèse de votre mémoire, mais ce que vous allez nous... si vous dites « je veux le regarder, je vais le modifier », puis ce que vous allez nous remettre, c'est ça qu'on va diffuser.

M. JEAN BÉDARD :

950

On va-tu jouer au bingo? On va-tu jouer au bingo?

LE COMMISSAIRE :

955

La vérité, ça va être ce que vous allez nous remettre.

LA PRÉSIDENTE :

960

Oui. Et on vous donne l'opportunité d'un second regard sur la fin de votre mémoire.

M. JEAN BÉDARD :

D'accord. Oui, d'accord. Alors, je vais faire ça.

965 Alors, Madame, Monsieur les Commissaires, j'ai deux sujets que je veux aborder. D'abord, le premier, c'est un sujet qui porte sur les impacts socioéconomiques d'un règlement que Pêches et Océans a adopté et qui change la saison de dragage.

970 Et puis le deuxième point, c'est une des conclusions de l'étude d'impact quant à la présence ou à la suggestion d'une augmentation fulgurante de la sédimentation. Et je conteste cette conclusion-là.

975 Alors, qui sommes-nous? Duvetnor est un organisme de bienfaisance voué à la protection d'habitats insulaires et marins dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Fondé il y a 42 ans, l'organisme est dirigé par sept administrateurs bénévoles qui ont consacré pour la plupart leur vie professionnelle à la conservation de la faune et des écosystèmes ou à la gestion du tourisme de nature.

980 Entre 1980 et 1986, Duvetnor a acheté, avec l'aide de partenaires, les cinq îles de l'archipel Les Pèlerins, deux des trois îles de l'archipel du Pot à l'Eau-de-Vie et l'île aux Lièvres, enclavés pour la plupart dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

985 En toute modestie, je pense que nous avons fait beaucoup pour la protection de la biodiversité dans l'estuaire du Saint-Laurent en protégeant des îles sauvages avec des colonies d'oiseaux et surtout 30 kilomètres de littoral vierge, ce qui est quelque chose d'exceptionnel et de rare dans l'estuaire.

990 Alors, on a ensuite lancé une forme de tourisme éducatif dans ces habitats insulaires et mis en valeur le phare patrimonial du Pot à l'Eau-de-Vie, acheté des petits navires à passagers et construit des infrastructures d'accueil sur deux de ces îles.

995

Pour mener à bien ces efforts, Duvetnor a compté sur l'aide d'un canard de mer, l'eider à duvet, qui niche en grand nombre sur les îles de l'estuaire. En récoltant, nettoyant et mettant en marché le précieux édredon qu'il produit, Duvetnor a généré une partie des revenus nécessaires pour réaliser cette mise en valeur.

1000

Les actifs de Duvetnor dépassent maintenant 10 millions de dollars, et la corporation embauche en saison 33 employés qui participent à une célébration de ce fleuve auquel nous aimons tellement nous identifier.

1005

Alors, pourquoi le dragage nous concerne? Le port de Rivière-du-Loup est le seul véritable accès au parc marin à partir de la rive sud du fleuve. C'est aussi le seul port dans lequel nous pouvons protéger notre petite flotte de six navires qui donne accès aux îles.

1010

Le port demeure fonctionnel comme poste de traverse uniquement parce qu'on y pratique un dragage annuel de 30 à 40 000 mètres cubes de sédiments depuis plus de 50 ans.

1015

Or, nos installations sont situées en amont de celles du traversier, dans un périmètre montré en ocre sur la première diapositive. C'est très petit, mais vous voyez qu'il y a une espèce de grande plage bleu pâle qui sert au traversier, une plage ocre à l'entrée du bassin de la marina qui sert aux croisiéristes, anciennement Croisières AML et maintenant Duvetnor, et une plage en jaune, plus en retrait, qui sert comme bassin pour les plaisanciers.

1020

Situées dans l'embouchure du bassin de la marina, nos installations sont encore plus vulnérables à la sédimentation que celles du traversier. Le seul quai accessible dans l'entrée de la marina s'assèche presque quotidiennement pendant des périodes atteignant parfois sept heures consécutives.

Entre 2003 et 2016, nous réussissions à garder nos bateaux en eau en tout temps, en faisant réaliser en juin un dragage d'appoint qui couvrait entre 1 000 et 4 000 mètres cubes – et c'est « cubes » au lieu de « carrés », ici.

Intercalé entre les épisodes de dragage dans le vaste périmètre entretenu pour le traversier,

1025 ce qui est en bleu pâle sur la figure, le dragage s'accompagnait d'une facture d'environ 25 000 \$ que croisiéristes et plaisanciers réussissaient tant bien que mal à honorer.

1030 L'inclusion du port dans l'habitat essentiel du béluga en 2015-2016 et l'interdiction du dragage estival émise par Pêches et Océans ont mis un terme définitif à cette solution. Repoussé en octobre, le dragage, pour les besoins du traversier, monopolise désormais la totalité de la fenêtre autorisée, soit du 20 septembre au 31 octobre, laissant pour compte les besoins des croisiéristes et des plaisanciers.

1035 L'accommodement qui nous permettait d'intercaler un dragage d'appoint est désormais impossible, puisque le manque de temps pour le service du traversier pourrait représenter, si on travaillait pour aider les croisiéristes et les plaisanciers, viendrait piger dans une banque d'heures qui est déjà beaucoup trop étroite pour permettre la survie de nos opérations.

1040 Alors, le report du dragage à l'automne a aussi entraîné une hausse considérable de son coût, lequel est passé d'environ 500 000 \$ par année avant 2016 à plus de 1 500 000 présentement, parce que le drainage automnal est beaucoup plus complexe, beaucoup plus difficile à réaliser.

1045 Si, par miracle, il devait rester du temps de dragage pour les croisiéristes et les plaisanciers après avoir traité les besoins du traversier, le coût de 25 000 \$ pour l'enlèvement de 4 000 mètres cubes aurait grimpé très considérablement.

1050 Nous avons travaillé de près avec la Société des traversiers et Groupe Océan dans le but d'examiner la possibilité d'avoir un refuge pour la drague dans l'entrée du bassin de la marina de Rivière-du-Loup en décembre 2019, et nous avons obtenu à ce moment-là des estimations de coûts qui étaient vastement supérieures à celle de 25 000 \$.

Donc, depuis 2016, nous survivons sans dragage et nous composons avec une fenêtre d'exploitation quotidienne qui s'amenuise à chaque année.

1055 La desserte touristique des îles, par contre, ne requiert que quatre ou cinq heures par jour pendant la pointe de marée haute pour amener les clients qui font des séjours en auberge, en chalet

ou en camping sur ces îles.

1060 Le mode de fonctionnement nous laisse avec une flotte et des équipages immobilisés pendant de longues périodes quotidiennes durant la phase de marée basse, alors que nos bateaux sont immobilisés dans le bassin.

1065 Nous pourrions offrir pendant ces heures perdues des excursions de découverte du parc marin, des îles, mais ce type de produit ne peut pas être commercialisé, pas plus que le service de traversier de Rivière-du-Loup–Saint-Siméon ne pourrait être commercialisé s'il était offert selon l'horaire des marées. Alors, cette situation qui nous prive de dragage nous coûte... nous fait perdre entre 200 000 et 250 000 \$ annuellement de revenus.

1070 Vous l'aurez compris : nous jugeons essentielles les activités de dragage pour lesquelles la Société des traversiers sollicite un décret décennal, et nous estimons que l'abandon de cette activité, si jamais elle devait survenir, ferait disparaître un service de traversier jugé essentiel pour la région, et ferait perdre ensuite à Duvetnor, à très court terme, toutes ses opportunités d'exploitation, en plus d'appauvrir l'industrie touristique régionale, sans procurer le moindre avantage de survie au béluga.

1075 Nous pensons que les impacts socioéconomiques ci-dessus n'ont jamais été considérés quand les fonctionnaires de Pêches et Océans ont décidé de repousser le dragage à l'automne. Cette décision était fondée sur les impacts présumés du bruit des équipements de dragage sur l'environnement acoustique du béluga.

1080 Or, plusieurs scientifiques entretiennent de sérieux doutes sur le bien-fondé de cette hypothèse qui a une teinte fortement anthropomorphique tout comme cette autre qui invoque la nécessité de laisser à l'animal, durant la première moitié de septembre, un environnement silencieux pour lui assurer ses huit ou 12 heures de sommeil quotidiennes.

1085 Nous avons de sérieuses réserves quant à l'existence d'un lien entre le bruit des équipements de dragage et le comportement, la physiologie, la reproduction et la survie du béluga.

À notre avis, toute cette argumentation sur l'importance du bruit sous-marin et sur la survie du

1090 béluga ne pourra jamais dégager de relations causales, étant donné la multiplicité des facteurs environnementaux susceptibles d'influencer la physiologie et le comportement de l'animal.

1095 Si on a repoussé le dragage à l'automne comme mesure de précaution, on ne pourra jamais démontrer si la suppression du dragage estival a eu ou aura des résultats positifs ou négatifs sur l'animal. D'ailleurs, pour la bonne raison qu'on a supprimé le dragage au moment où on a adopté la réglementation.

1100 Les scientifiques qui ont recommandé la suppression du dragage estival doutaient probablement eux-mêmes autant que nous quant à l'opportunité de cette mesure, car on lit ceci dans l'Avis scientifique à la base du règlement, et je cite :

« Il est très peu probable que les bélugas souffrent de risques de collision ou de dommages auditifs suite à des opérations de dragage ou d'immersion de sédiments, peu importe l'endroit dans son aire de répartition. »

1105 Alors, on est quand même allés de l'avant avec cette mesure réglementaire, sans jamais réfléchir aux impacts socioéconomiques qui pourraient en résulter.

1110 Selon nous, l'intrusion sonore du dragage estival à Rivière-du-Loup est insignifiante par comparaison au bruit généré par les cargos, par la meute de pneumatiques à haute vitesse qui vont observer les mammifères marins et par les traversiers qui opèrent dans plusieurs cas 24 heures sur 24 et 7 jours/semaine. Et toutes ces causes ne sont pas importunées par la réglementation.

1115 Nous pensons que le renvoi à l'automne ne représente aucun gain réel pour la protection du béluga et n'augmente en rien sa survie. Nous connaissons tous et toutes les véritables raisons du déclin de cet animal emblématique : elles portent d'abord sur les contaminants, la réduction des ressources alimentaires et la dégradation généralisée de l'écosystème estuarien.

1120 D'ailleurs, avec la Ville de Rivière-du-Loup et d'autres partenaires, nous avons demandé à rencontrer des spécialistes de Pêches et Océans pour voir si des assouplissements seraient possibles à cette réglementation-là qui, encore une fois, on ne l'avait pas prévue, mais qui nous

évacue presque totalement de l'estuaire.

1125 Et pour ce qui est du dragage, nous pensons que le report du dragage à l'automne a aussi un effet pernicieux que personne n'avait anticipé. La Société des traversiers et la firme WSP soutiennent ou concluent que le report du dragage à l'automne crée de telles contraintes qu'il faut désormais abandonner le port de Rivière-du-Loup en faveur d'un port alternatif. Et je cite, en page 2 de l'étude d'impact, on lit ceci :

1130 « *La Société des traversiers est bien au fait que le site actuel devient plus contraignant en termes d'opération et de manœuvres, et que les besoins de dragage sont significatifs; c'est pourquoi la société a entamé l'analyse d'un site alternatif.* »

1135 En page 109 de l'étude, on lit encore, et je cite : « [...] *comme les volumes de dragage ont pratiquement doublé depuis le dernier décret, le temps requis pour les travaux s'est vu également augmenté.* »

1140 Alors, en affirmant que les volumes à draguer auraient doublé au cours de la dernière décennie, on laisse entendre que les coûts d'exploitation du site de Rivière-du-Loup, déjà très élevés, allaient croître de façon démesurée.

Alors, quand on regarde les données historiques – là, j'aimerais voir la diapositive suivante –, il y a le secteur dont on va parler, c'est celui qui est surtout encerclé, mais si on regarde l'ensemble des données historiques, on peut tirer des conclusions différentes.

1145 Dans la figure ci-contre, le volume des sédiments dragués à chaque année depuis plus de 50 ans pour assurer la manœuvre et la sécurité du traversier de Rivière-du-Loup dans le grand périmètre d'approche s'est élevé en moyenne à 37 700 mètres cubes par année.

1150 Nous avons retiré de cette compilation quelques valeurs qui dépassaient largement la moyenne. C'est le cas des volumes de 76 et 77, ou les années voisines, alors qu'on mettait en place la jetée qui ferme le bassin des plaisanciers.

1155 C'est aussi le cas de 1983 et 84, durant lesquelles on a fait un dragage à moins trois mètres sous le zéro des cartes dans le bassin des plaisanciers, en prévision de la visite des voiliers du monde pour Québec 84, un rendez-vous qui finalement n'eut jamais lieu.

1160 L'étude d'impact qui a été déposée par la Société des traversiers annonce qu'il faudra désormais draguer 60 % de plus de sédiments au fil du programme décennal, soit 60 000 mètres cubes par année.

Nous reproduisons dans la figure ci-contre les données présentées par la STQ lors de l'audience publique. Et là, j'ai reproduit un tableau qui est fourni par la firme et la STQ.

1165 Les analystes ont utilisé une série de 11 années, 2011 à 2021, dans ce tableau, pour suggérer que les volumes sans surdragage, c'est-à-dire la quantité de sédiments qu'il faut enlever pour atteindre les cibles de profondeur jugées importantes pour la sécurité, c'est-à-dire le volume en place, la mesure du sédiment en place, augmente significativement durant cette période, c'est-à-dire entre 2011 et 2021.

1170 À l'examen, il semble que le poids statistique dans cette corrélation provient principalement des quatre dernières années de la série, soit les valeurs en rouge dans la partie gauche du tableau qui suit.

1175 Et si je peux avoir la figure suivante, les données sont très difficiles à lire, je m'excuse, mais dans la partie gauche du tableau, on a la série des 11 années, et les quatre années 2018, 19, 20 et 21 sont celles qui apportent le plus de poids dans l'analyse de corrélation.

1180 Mais si on va voir pourquoi ces quatre années sont différentes et on fait un examen des données bathymétriques – et là, c'est l'image suivante –, on considère que de 2011 à 2017, le gabarit de dragage exigeait un dragage uniforme à moins cinq mètres sous le zéro des cartes, sur une superficie d'environ 30 000 mètres carrés, comme la situation est illustrée sur cette image pendant une année typique des sept premières années, soit l'année 2013, de la série.

Alors, dans la série des 11 années, les sept premières ont fait un dragage uniforme à moins

1185 cinq mètres sous le zéro des cartes, sur la totalité du périmètre.

Toutefois, à compter de 2018, le gabarit subdivisait le périmètre à draguer en trois parties, dont un couloir central dans l'axe du quai d'amarrage couvrant approximativement 47 % du périmètre total à draguer à moins 5,5 mètres sous le zéro des cartes et deux... Et je peux voir la
1190 suivante, s'il vous plaît. Alors, on voit qu'il y a un couloir central, ce qui est assez logique pour permettre aux traversiers d'avoir un passage assez large en ligne directe avec le quai d'amarrage.

Alors, à peu près 47 mètres du périmètre total à draguer, mais cette fois-ci, on drague ce couloir central là à moins 5,5 mètres sous le zéro des cartes, tandis qu'on continue à draguer à
1195 moins cinq mètres dans le volet au nord et au sud de ce couloir-là.

En soustrayant la quantité supplémentaire de sédiments dragués sur 47 % de la superficie et sur 50 centimètres de profondeur, donc dans le couloir central, ça représente 7 000 mètres cubes. Et si on soustrait ce 7 000 mètres cubes de chacune des quatre valeurs pour les années 2018, 19,
1200 20 et 21, et c'est ce qu'on a dans la figure précédente ou dans le tableau précédent, et si on va à droite, la relation statistique qui montre une tendance à l'accroissement des volumes dragués disparaît complètement.

En d'autres mots, la série n'est pas homogène. Les 11 années utilisées pour faire ce pronostic d'augmentation de la quantité de sédiments, cette série-là, cette conclusion-là est basée sur une
1205 série qui contient deux protocoles de mesures qui ne sont pas compatibles.

Alors, en conclusion, en utilisant... donc, cette série n'est pas homogène et ne peut pas servir à prédire les besoins de dragage futurs, comme on le dit dans l'étude d'impact. Et je n'ai fait que
1210 citer tantôt cette affirmation-là.

Pour ce qui est maintenant... un autre commentaire que je veux faire, vous me permettez de continuer, il n'en reste pas énormément : la STQ, la Société des traversiers était probablement justifiée d'accentuer la profondeur de dragage dans la partie centrale ou dans ce que j'ai appelé un
1215 couloir à compter de 2018 pour augmenter encore une fois la sécurité du traversier au moment où il approche le quai, mais ceci a contribué en partie à hausser le coût du dragage en nécessitant un

surdragage, mais sans augmenter significativement la sécurité du traversier.

1220 Les données bathymétriques révèlent en effet qu'à chacun des printemps de 2015, 16, 17, ça, c'est des années qui sont dans les sept de la série, les sept premières années, démontrent que l'axe menant au poste à quai était encore tout à fait suffisant, et en profondeur, à la reprise du dragage estival.

1225 Ce qu'il faut comprendre, c'est que le dragage, une fois par année, fait qu'il y a 11 mois durant lesquels la sédimentation se poursuit, de sorte que quand on arrive au début de la saison de navigation suivante, on est face à une quantité de sédiments qui s'est accumulée entretemps.

1230 Alors, l'argument, ici, c'est que pendant qu'on draguait à moins cinq mètres, la première solution pendant les sept premières années, on arrivait 11 mois plus tard puis on était encore à peu près à moins cinq mètres dans le couloir central. Mais néanmoins, ils ont décidé de foncer à moins 5,5 mètres pour une raison qui était peut-être justifiée, mais que je ne connais pas.

1235 Donc, le tirant d'eau du Trans-Saint-Laurent n'a pas changé durant toutes ces années, et celui d'un éventuel remplaçant, le Saaremaa, ne dépasserait pas quatre mètres en charge selon les données consultées.

1240 Alors, la cible de moins cinq mètres sous le zéro des cartes dans le périmètre d'approche demeure suffisante selon l'avis des capitaines expérimentés consultés, et ce, pour la prochaine décennie.

Le problème à régler pour assurer la sécurité et la pleine fonctionnalité du port, c'est la profondeur du poste à quai.

1245 À notre connaissance, il n'y a pas de mesure de l'augmentation du sédiment dans la région du port de Rivière-du-Loup. Nous sommes sur place depuis quelque chose comme 42 ans; la sédimentation est un problème quotidien pour nous dans nos opérations et nous le suivons attentivement.

1250

Notre opinion est qu'il y a un équilibre dans le bassin de la marina et dans la partie que nous occupons pour nos bateaux qui fait qu'il y a une quantité à peu près égale d'arrachement et de déposition, et ça, c'est un phénomène qui est constant et qui n'a pas changé, sauf que dans le périmètre en ocre que nous utilisons, on perd à chaque année. Il y a plus de déposition que d'arrachement.

1255

Mais le fait que la Société des traversiers drague pour le poste à quai du Trans-Saint-Laurent nous aide parce qu'il y a une partie du sédiment qui se dépose dans leur champ d'amarrage, et on réussit à survivre.

1260

Mais le bassin à l'intérieur de la marina n'a pas bougé depuis 2012. Depuis 11 au 12 ans où on a des niveaux, c'est à peu près toujours la même chose, à quelques centimètres près. La plus grosse différence qu'on a trouvée, c'était de cinq centimètres.

1265

Donc, pour nous, il n'y a pas d'évidence qu'il y a une sédimentation qui est en folie. Pour ça, il faudrait qu'il y ait davantage de matières en suspension, il faudrait qu'il y ait une courantométrie qui a divergé tout à coup récemment; on n'a pas de preuve de cette question-là.

1270

Donc, nous pensons que pour le prochain décret décennal, l'idée d'avoir un dragage qui s'accroît n'est pas suffisamment appuyée sur des données que nous avons, auxquelles nous avons accès.

1275

Alors, au nom des administrateurs de la Société Duvetnor, je vous remercie de nous avoir écoutés.

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous. J'aurais quelques questions pour vous, si vous le permettez.

M. JEAN BÉDARD :

1280

Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1285

Je vais commencer. Bon. À la page 2 de votre mémoire, vous indiquez qu'il y avait des scientifiques qui mettent en doute les impacts du dragage sur le béluga. On aurait aimé connaître vos sources à ce sujet-là.

M. JEAN BÉDARD :

1290

Les impacts du bruit sous-marin sur le...?

LA PRÉSIDENTE :

En fait, oui, par rapport aux scientifiques qui remettent le tout en doute.

1295

M. JEAN BÉDARD :

1300

Moi, je... oui. Il n'y a pas de données confirmant... de mesures concrètes. C'est impossible d'aller mesurer ça. On ne peut pas mesurer le bruit, l'effet d'un bruit dans des situations contrôlées, et contrôler et mesurer en même temps l'état de santé d'un béluga. C'est complètement impossible. Donc, c'est une hypothèse.

1305

C'est une hypothèse qui n'est pas nécessairement fondée, qui ne peut pas être fondée sur des données concrètes et qui demeure une hypothèse, et qui n'est pas justifiée quand on regarde ce qui se passe chez d'autres animaux. Il y a une forme d'anthropomorphisme quand on dit que le béluga a besoin de dormir ou que le béluga est dérangé par le bruit.

1310

D'abord, personne ne peut définir le dérangement. Le dérangement, c'est un paramètre du milieu, mais qui est tellement vaste, et la réaction des animaux à ce dérangement-là est tellement variable que c'est impossible de faire des prédictions. Alors, ça demeure un concept, ça demeure une hypothèse.

Par mesure de prudence, je comprends qu'on puisse adopter des règlements pour réduire

toute invasion acoustique.

1315 Je ne suis pas en faveur du bruit, je ne suis pas en faveur de destructions de l'habitat du
béluga, c'est une de nos vedettes pour nous aussi dans nos programmes. Je suis juste en faveur
d'une espèce de réalisme par rapport à la conclusion que le bruit est léthal, le bruit est mortel.

1320 Ce n'est pas nécessairement vrai. On a des conclusions dans la littérature qui démontrent que
les animaux ne perçoivent pas le bruit de la façon que nous, on les perçoit.

1325 Et vous allez nous dire que les bélugas vivent dans un monde acoustique : je ne conteste pas
ça, mais il n'y a rien qui prouve qu'un bruit de bateau a un effet délétère. Ça ne se mesure pas. Ça
demeure une hypothèse.

Ça a été long, hein? Ça a pris du temps, hein? Vous voyez qu'on est allés nulle part parce
qu'il n'y a pas de données.

LA PRÉSIDENTE :

1330 Parfait. C'est bien, merci, ça précise la question que j'avais. Monsieur Germain, je vous laisse
la parole pour la suivante.

LE COMMISSAIRE :

1335 Oui, c'est la fameuse question du surdragage. On voit les données. Je suis allé chercher des
données aussi à partir de l'étude d'impact. À un moment donné, j'ai pris les données de 2002, 2007
pour les comparer à 2016, 2021.

1340 C'est sûr que selon les données qu'ils fournissent dans l'étude d'impact, si j'exclus la donnée
qui arrive tout d'un coup de 2021 qu'ils nous ont donnée, 55 000 mètres cubes, mais si je regarde...

1345 **M. JEAN BÉDARD :**

Est-ce que j'ai commenté ça, moi, Monsieur?

1350 **LE COMMISSAIRE :**

Non, non, je veux dire, je les ai regardées.

M. JEAN BÉDARD :

1355 Ah. O.K., c'est vous. Ça ne vient pas de moi, là.

LE COMMISSAIRE :

1360 De mon côté, j'ai pris 2002, 2007, comparé 2016 à 2021, mais c'est sûr que si j'exclus la 2021, parce qu'ils ont donné un chiffre de 55 000 mètres cubes, puis là, je relisais les transcriptions aussi, mais si je ne tiens pas compte de la 2021 puis je veux comparer, là c'est certain qu'on est dans des chiffres, disons, 2002 à 2007, la moyenne, ça donne 33 923, puis si je prends 2016 à 2020, où j'avais mis ma moyenne... parce que là, j'avais inclus... Bon, je suis à peu près à 35 000 mètres cubes.

1365 Donc, j'ai une légère augmentation, disons, 10 % d'augmentation. Ce n'est pas majeur. Oui, il y a une augmentation, mais comme vous dites, ils ont changé le patron de dragage, ce qui peut expliquer qu'il y en a un peu plus, entre autres de 2017, 2020.

1370 Mais ce qu'ils nous répondent sur le surdragage, j'avais posé la question en première partie : ici, j'ai Jean-Philippe Roy-Lebreux, qui dit que c'est sûr que quand on fait des calculs de base, au début, puis il parlait de 35 000 mètres cubes, mais en réalité, il faut rajouter 15 000 mètres cubes supplémentaires.

1375 Donc, il nous arrive, il dit que les volumes des 10 dernières années, donc ça veut dire grosso modo 2011 à 2021, eux autres, ils disent qu'on parle... Ça, c'est Jean-Philippe Roy-Lebreux qui parle à la page 56.

Lui, il nous dit que les volumes des 10 dernières années, si on parle avec le surdragage, donc c'est-à-dire la quantité réelle acheminée par les barges [phon.], ce que je comprends, on parle d'une moyenne de 50 000 mètres cubes par année.

1380

Donc, ça veut dire qu'eux autres, ils disent qu'avec le surdragage, concrètement, quand ils font des mesures volumétriques, ils arrivent toujours à 50 000. C'est ça que je voulais souligner.

1385

Donc, c'est toujours embêtant. C'est quoi les bons chiffres? Est-ce que si c'est toujours 50 000 depuis 10 ans, bien, ça veut dire qu'il n'y a pas d'augmentation réelle du dragage, des volumes de dragage depuis 10 ans, si c'est toujours 50 000, en réalité, même s'ils donnent les chiffres 2016, 36 500 mètres cubes, on nous dit qu'il faudrait plutôt lire autour de 50 000, puis en 2017 c'est 32 786, mais il faudrait plutôt lire 50 000. Moi, j'ai compris ça.

1390

C'est sûr que ça vient mêlant, mélangeant, la réalité sur le dragage. Mais de votre côté à vous, mais c'est pour ça qu'on en venait maintenant : je comprends votre préoccupation, parce que vous autres, vous êtes en amont de l'aire de dragage de la STQ parce qu'il faut que vous passiez par cette zone-là pour sortir vos navires, puis la marina aussi, c'est leur cas aussi.

1395

Mais c'est parce que si on dit que c'est comme ça, c'est 50 000 mètres cubes en réalité depuis 10 ans, donc on est *flat*, il n'y a pas vraiment d'augmentation puis... parce que dans la page 6, vous dites qu'il y a des capitaines expérimentés qui jugent qu'un surdragage de 10 à 15 % serait suffisant, parce que là, vous avez fait votre démonstration à partir des tableaux pour dire que, bien, on pourrait en enlever un petit peu.

1400

Ce n'est peut-être pas tant que ça, 10 à 15 %, mais je veux vraiment savoir, dans un premier temps : les capitaines expérimentés, à qui vous pensez, à ce moment-là, ces capitaines-là? Parce que vous ne les avez pas nommés. Est-ce que c'est les pilotes de STQ? C'est qui ces capitaines-là?

1405

M. JEAN BÉDARD :

La STQ n'a pas de pilotes, à ma connaissance.

LE COMMISSAIRE :

1410

Bien, en fait, on sait que c'est un sous-traitant, donc à qui vous pensez quand... capitaine ou STQ (inaudible), c'est le sous-traitant...

M. JEAN BÉDARD :

1415

Bien, j'ai le droit d'avoir des pensées secrètes, Monsieur, hein? Je suppose que j'ai nommé, mais...

LE COMMISSAIRE :

1420

C'est des capitaines à proprement parler.

M. JEAN BÉDARD :

1425

Après 40 ans, on connaît tout le monde dans le métier, puis on sait...

Et là, si vous permettez, je vais revenir sur votre question de 50 000 mètres cubes. Puis d'ailleurs, le monsieur qui représentait la Société des traversiers dit que ah, on peut draguer 60 000 mètres cubes sans problème.

1430

Sauf que moi, je vais vous demander de réaliser ceci : on ne veut pas draguer après le 31 octobre pour des raisons de sécurité, ça se comprend, on est dans la glace, dans le danger pour les équipages.

LE COMMISSAIRE :

1435

Oui, exact.

1440

M. JEAN BÉDARD :

1445 Donc, on a, pendant 12 heures, du 20 septembre au 1^{er} octobre, et du 1^{er} octobre au 31 octobre, et ça, ça fait juste, on va dire, à peu près 35 jours, hein? 35 jours multipliés par 24 heures, ça, ça donne un certain montant.

1450 Mais quand on drague 60 000 mètres cubes et puis que la société qui drague déclare qu'elle drague 80 mètres cubes à l'heure en moyenne, vous comblez totalement cette période-là juste avec le dragage, mais c'est impossible, parce que vous devez aussi compter les arrêts pour la météo...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

1455 **M. JEAN BÉDARD :**

... vous devez aussi compter les arrêts pour les bélugas, vous devez aussi compter les arrêts pour les machines, et vous arrivez, vous êtes rendus au 12 décembre, puis vous manquez encore de temps.

1460 Alors, il y a des anomalies dans ça. Si moi, je n'ai pas le droit, comme citoyen, de dénoncer ces anomalies-là, ça n'a pas de sens. Il y a des anomalies. Et je pense que quelqu'un devrait les regarder.

1465 Il y a des abus, il y a des considérations que n'importe quel être qui fait un peu d'arithmétique peut voir.

1470 On est déjà stressés au point de vue temps, puis ils nous disent « pas de problème, on peut dragner 56-60 000 mètres cubes sans problème à raison de 80 mètres cubes à l'heure ». Est-ce qu'ils draguent avec deux machines? Comment ils font? Ce n'est pas expliqué.

Puis pourquoi dragner 30 000 mètres cubes, par exemple, de plus que ce qui est nécessaire?

1475

Je comprends qu'on doit draguer un peu plus, parce que quand la drague commence dans une partie du périmètre, la sédimentation vient remplir le lendemain de... même de ce qu'elle a fait. Bon, alors, il faut...

LE COMMISSAIRE :

1480

C'est un milieu dynamique.

M. JEAN BÉDARD :

1485

Il faut surdraguer. Mais est-ce qu'on a besoin de draguer 30 000 mètres cubes comme en 2018, l'exemple que je donne, alors que le dragage complet spécifierait qu'on a besoin d'en draguer seulement 42 000? Il y a une anomalie, là aussi.

1490

Mais il y a des questions de coûts. Et on se bat pour avoir le moins de passages de bateaux possible, avoir le moins de sédiments possible sur le site de déposition, puis là, tout à coup, on autorise un surdragage qu'ils vont vous justifier en disant que c'est la sécurité du bateau.

1495

Est-ce que je peux ajouter quelque chose concernant la sécurité du bateau? Le bateau, il est en difficulté de manœuvre quand le tirant d'eau ne lui permet pas de naviguer en eau libre. Ça, ça survient pendant une heure ou deux par jour, dans la pointe de marée haute, et sur une période à peu près de trois jours.

1500

Alors, c'est vraiment très étroit comme fenêtre. Le reste du temps, pendant 95 % du temps, le navire est en sécurité. C'est juste dans ces périodes-là qu'il arrive qu'il est...

LE COMMISSAIRE :

Les grandes marées.

1505 **M. JEAN BÉDARD :**

Dans les grandes marées, et ça, ça arrive à tous les 28 jours, et ça dure à peu près trois jours. Bon. On a une marée qui est à 0,7 ou 0,8, alors que le bateau, il a encore sa marge, il a encore toute sa marge.

1510 Et donc, on donne un surdragage qui est excessif dans les ailes du périmètre de dragage. Si on se contentait de draguer dans le centre, la sécurité ne serait pas compromise.

1515 Mais encore là, on va vous donner... les gens vont dire que pour des raisons de sécurité et puis de responsabilité, ils vont trouver tous les arguments, mais moi, je dis qu'il y aurait probablement moyen de poser des questions pointues sur la nécessité de ce surdragage-là : qui prend la décision? Qui décide qu'on a besoin d'un surdragage qui couvre quasiment... hein, on parle de 30 000 mètres cubes en une seule année de surdragage. Il y a quelque chose là, là.

1520 **LE COMMISSAIRE :**

C'est sûr que c'est difficile [phon.] de comprendre tous ces chiffres-là quand ils parlent, bon, tu as les quantités théoriques draguées puis tu as le surdragage. Bon. Pourquoi qu'ils parlent de... comme je vous dis, je reviens sur vos chiffres, disons de 2016 ou 2018, ça se ressemble, 36 000 ou 1525 34 000, mais ils disent [phon.] que dans les faits, c'est autour de 50 000 tout le temps.

Ce que je comprends de votre côté, je comprends votre désarroi. C'est parce qu'étant donné que la fenêtre de dragage s'est rétrécie, si ça veut dire que la disponibilité de l'équipement pour les besoins de la marina, autrement dit, sont restreints. On comprend très bien ça.

1530 C'est sûr que ce qui est embêtant, c'est qu'ils nous affirment qu'ils draguent depuis plusieurs années, en réalité, 50 000 mètres cubes puis ils continuent à draguer la même quantité. Bon...

1535 **M. JEAN BÉDARD :**

On est au moins deux citoyens à se poser des questions, Monsieur. Au moins deux.

LE COMMISSAIRE :

1540 Mais encore là, comme je vous dis, c'est pour ça que je posais la question sur les capitaines, parce qu'il reste que, bon, c'est arrivé des fois à quelques reprises dans des dossiers qu'on voyait des capitaines montrer des exigences ou bien... de navigation.

1545 De mémoire, les capitaines vont vers à la prudence, bien entendu. C'est pour ça que j'aurais aimé en savoir un peu plus sur la question des opinions des capitaines expérimentés, de qui on parle au juste.

1550 Mais ça reste embêtant, parce que nous autres, on ne peut pas simplement arriver... cette commission, « ah, bien, on pense que c'est ça, c'est que le surdragage est exagéré ». C'est sûr que ça m'embête de voir les chiffres quand on me dit que c'est 36 000, « non, non, c'est 50 000 », ça me confond, disons, à ce stade-ci.

1555 Mais je ne suis pas un spécialiste en dragage, ça fait que je ne peux pas mettre en doute, mais c'est sûr que je réagis en disant que bien, c'est quoi, le vrai volume? Puis le besoin n'a pas augmenté nécessairement, parce que si c'est 50 000 depuis 10 ans, même si on changeait le patron, ce que je vois, c'est plus la fenêtre que... le dragage, maintenant, qui est raccourci, qui pose beaucoup de problèmes à plein de monde. C'est ce que je comprends.

1560 Si je me trompe, bien, le promoteur peut faire des rectifications, parce que quand on parle de rectifications sur les mémoires, ça peut être aussi des rectifications sur les propos des gens de la commission. On se comprend, là.

1565 C'est des rectifications... il ne faut pas que les gens se gênent. Si j'ai dit quelque chose qui est inexact, bien, l'initiateur peut me... vous pouvez me rectifier ou l'initiateur peut me rectifier aussi. Mais on se posait la question sur cette question-là : c'est quoi l'ampleur réelle du surdragage. C'est embêtant.

M. JEAN BÉDARD :

1570

J'aurais des idées là-dessus, mais je vais les garder pour moi.

LE COMMISSAIRE :

1575

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1580

J'aurais peut-être une dernière question concernant les coûts des activités de dragage par rapport aux 4 000 mètres cubes, où vous mentionnez dans votre mémoire que les coûts pour draguer cette superficie-là pourraient passer de 25 000 \$ à 200 000 \$. Vous l'avez abordé un peu tout à l'heure, j'ai cru comprendre.

M. JEAN BÉDARD :

1585

J'ai expliqué le coût de 200 000 \$. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1590

O.K.

M. JEAN BÉDARD :

1595

Ce qui arrivait dans le temps, c'est que la compagnie de dragage, il y a des périodes durant lesquelles ils doivent graisser la machinerie, l'équipement, et tout. Et on faisait coïncider. Ils font ça généralement sur les changements de quart de travail.

1600

Et on prenait cette période-là durant laquelle ils... surtout pendant qu'ils travaillent à proximité du quai du traversier. On demandait de venir chercher deux, trois ou quatre ou cinq chalands, selon...

Alors, on convenait de ça, et nous, on dirigeait la drague, et eux, on signait un contrat séparé avec des volumes convenus.

1605 Mais eux ne faisaient pas de surdragage, là. On faisait enlever une quantité, selon la quantité d'argent qu'on avait. Je ne me souviens pas du tarif exact, mais si on avait réussi à ramasser 25 000, bien, on faisait draguer pour 25. Si on avait 18 000, on faisait draguer pour 18 000. Donc, ça variait d'une année à l'autre.

1610 Et ça prenait, quoi, trois ou quatre heures, à la drague. Ensuite elle se retirait et puis elle continuait à faire son travail. Et donc, c'était formidable. Et on payait au mètre cube.

1615 Mais là, dans un contexte où la drague a fini son travail pour le traversier, il faudrait, dans les propositions qui nous ont été faites, il y a aussi une fraction du coût de mobilisation/démobilisation qui est incluse, et là, entre... bien, je pense que vous allez comprendre : il y a un marché, là, hein?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1620 **M. JEAN BÉDARD :**

Puis nous, on est tout petits, puis eux, ils sont, disons, plus gros. Et ça devient impossible. Dans le temps où, aller jusqu'à 2016, c'était formidable. On regrette ce temps-là, et nous, on n'a pas de solution pour l'avenir, là.

1625 Et la solution qui mènerait à un déménagement de la traverse à Gros-Cacouna n'en est pas une pour nous, parce qu'on ne peut pas se déplacer là-bas, compte tenu de la grosseur de nos bateaux et de la distance à franchir et des vents dominants qui font que la mer est plus agitée, bon.

1630 Alors, pour nous, c'est Rivière-du-Loup ou la mort. C'est ça. Merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

1635 Merci pour votre participation. Donc, peut-être juste vous rappeler : si vous avez l'intention de revoir votre mémoire, juste signifier à madame St-Gelais à l'arrière votre intention à ce niveau-là. La balle est dans votre camp.

M. JEAN BÉDARD :

1640 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1645 Merci à vous.

LE COMMISSAIRE :

1650 Comme madame Fortin a dit, « un second regard ».

M. JEAN BÉDARD :

 Quel moment cible vous me donnez pour faire cette révision? J'ai jusqu'à quand, là?

LA PRÉSIDENTE :

1655 Je vous dirais les meilleurs délais, puisqu'on veut rendre...

M. JEAN BÉDARD :

1660 Demain [phon.], peut-être?

LA PRÉSIDENTE :

1665

Peut-être qu'on pourrait s'entendre pour deux jours? Est-ce que ça vous va?

LE COMMISSAIRE :

1670

48 heures ouvrables.

LA PRÉSIDENTE :

1675

48 heures ouvrables.

M. JEAN BÉDARD :

C'est beau.

1680

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

1685

Merci.

M. CARL THÉRIAULT (DM6)

1690

LA PRÉSIDENTE :

Je vais inviter le dernier participant, monsieur Carl Thériault. Bonsoir, Monsieur Thériault.

1695

M. CARL THÉRIAULT :

Oui, bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

1700 Je veux d'abord dire que je fais cette intervention-là à titre strictement personnel. C'est d'ailleurs écrit, enfin, noir sur blanc dans mon mémoire que je vais résumer rapidement, mais je ne prendrai pas 15 minutes, beaucoup moins de ça. De cinq à huit minutes maximum.

1705 Donc, moi aussi, je veux faire le lien entre la fameuse quantité de sédiments, dont les données sont questionnables à tout le moins, et le transfert toujours hypothétique, heureusement, du service de traversier de Rivière-du-Loup vers les installations industrielles de Gros-Cacouna au port de mer de Gros-Cacouna.

1710 J'interviens, donc, parce que 80 % de notre population à Rivière-du-Loup, selon un récent sondage qui a été commandité par la Ville de Rivière-du-Loup, 80 %, donc, de la population, de nos répondants, demandaient d'en faire plus pour effectivement conserver ce service de traversier, qui est plus que centenaire.

1715 Et eu égard à toute la question qui était un des éléments invoqués par la STQ, il y a beaucoup de mètres cubes de sédiments à sortir, ça coûte beaucoup trop cher, il faut penser éventuellement à déménager le service de traversier.

1720 Donc, il y a un lien, évidemment, codirect entre les deux. Il y a d'autres raisons : le service, 10, 11, 12 mois par année, et cætera, mais fondamentalement, on se basait sur cette histoire assez complexe merci des sédiments que, j'espère, vous allez éclaircir, parce que ce n'est pas nécessairement simple pour le commun des mortels.

1725 Je suis évidemment d'accord avec le dragage qui est nécessaire et qu'on doit faire pour qu'on puisse assumer l'un des deux grands services essentiels de traversier, en plus de celui du F.-A.-Gauthier à Matane, celui, donc, de Rivière-du-Loup et Saint-Siméon.

Il faut draguer jusqu'à tant qu'on prenne une décision, que le gouvernement du Québec prenne

une décision sur où va être situé éventuellement le service de traversier pour les 10, 20, peut-être 50, 100 prochaines années.

1730

Comme je disais tout à l'heure, beaucoup de questions se posent sur l'estimation de la quantité des sédiments, qui deviennent donc très coûteux. On parlait de 1,5 million tout à l'heure. Moi, je laisse les plus informés, les plus doués, les plus scientifiques convenir de cette fameuse quantité là.

1735

Mais on a eu une belle évocation tout à l'heure avec le mémoire de Duvetnor que cette donnée-là ne doit pas être prise d'emblée comme étant, j'allais dire, du cash, entre guillemets. Excusez l'expression anglaise.

1740

Comme je vous le disais : ce tonnage-là, c'est l'une des justifications du déplacement du service de traversier. Et comme c'est beaucoup de... une telle quantité, on n'a pas tellement le choix, on devrait peut-être déménager.

1745

À une certaine époque, moi, j'ai eu vent que le gouvernement du Québec s'appêtait même à annoncer le transfert du service de traversier. J'ai vu des documents pour mes yeux et non pas pour en conserver des copies, j'ai été un petit peu sidéré peu après : le service, on a commandé une étude d'opportunité, donc, pour choisir entre l'un ou l'autre, considérant différents facteurs. L'étude, évidemment, est en cours. Comme vous le savez, ça va être disponible au printemps 2023.

1750

Donc, cette question de tonnage... pas de « tonnage », de volume, de mètres cubes, de dizaines de milliers de mètres cubes, c'est très, très important, parce que sinon, on ne sort pas de l'impasse entre l'un ou l'autre port de mer.

1755

Les données sur lesquelles vous allez statuer vont être assez... très important : ça va être un élément, ce n'est pas l'élément décisif, mais probablement un des éléments importants qui va favoriser l'un ou l'autre des ports, sans égard à un choix que vous aurez à faire, que vous n'avez pas à faire, mais qui va influencer scientifiquement la décision qui va se prendre beaucoup plus tard.

Au fond, il y a une grande ambiguïté dans la démarche de la STQ qui vous demande,

1760 évidemment, une permission de draguer pour les prochains 10 ans, mais d'autre part, comme je l'ai bien entendu, ça coûte tellement cher de draguer au quai de Rivière-du-Loup qu'il faudrait presque penser à déménager.

1765 C'est un petit peu indisposant, c'est un petit peu, je dirais, choquant, et j'espère que le document vous allez publier va nous convaincre noir sur blanc, sans nul doute possible, même s'il peut y avoir un débat entre scientifiques, que ce tonnage-là est bien celui estimé ou qui va être réel d'ici les 10 prochaines années.

J'arrêterais là le résumé, résumé, de mon mémoire.

1770

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Thériault. Je vais te laisser la parole, Michel.

1775

LE COMMISSAIRE :

1780 C'est ça, dans votre mémoire, on avait discuté à la fin de la première partie de l'audience publique la question de documents qui appartiennent à un projet, à la fin des années 90, puis qui était venue en période d'information publique même au BAPE. Ce fameux document, qui date autour de 2001, chose comme ça.

1785

C'est sûr qu'à l'époque pour ce type de projet là, si c'était... il y avait eu des demandes d'audiences, le projet serait allé en audience, puis là, c'est sûr que ça, c'était les documents qui étaient pertinents à ce projet-là dans le temps. Donc, on a un projet qui relève du passé.

La logique, je peux présumer que logiquement, bien, la commission aurait dit que, bien, on peut avoir tout le détail que... tout le temps le projet, c'est-à-dire des documents techniques d'appui, que vous avez mentionnés.

1790

C'est sûr que là, il y a de l'eau qui a passé dans le Saint-Laurent, comme je dis, depuis ce temps-là, donc c'est un projet passé.

1795 Puis l'étude d'opportunité, vous l'avez mentionné, on ne sait pas qu'est-ce qu'elle contient. Chose certaine, hein, c'est, comme on l'expliquait : si l'étude d'opportunité proposait, je n'ai aucune idée, mais disons qu'elle propose un déménagement, ça veut dire que c'est un nouveau quai à construire à Gros-Cacouna.

1800 Donc, c'est une étude d'impact en bonne et due forme avec une justification du projet. Donc, ça veut dire qu'il y a/aura possibilité, un, de faire des demandes d'audiences publiques, on peut penser, ou, à ce moment-là, le ministre peut décider maintenant avec la nouvelle loi d'aller directement à une audience publique sans passer par la période d'information publique puis il pourrait y avoir un débat là-dessus.

1805 Mais je ne le sais pas. Peut-être que ça peut être une reconstruction au quai de Rivière-du-Loup aussi, dans l'étude d'opportunité.

C'est sûr que c'est un autre projet, hein, c'est sûr que c'est humain. Même moi, des fois, je me dis, hein, je me pose des questions, je dis que bien, non, non, non, non, une commission doit s'en tenir à son mandat.

1810 Nous, c'est un programme de dragage. Ce qu'on regarde, c'est qu'est-ce qui peut être possible à l'intérieur de la demande d'autorisation, parce que si on dit « bien, faites un quai à la place », ça veut dire que la demande d'autorisation n'est pas bonne, hein. La demande d'autorisation, c'est pour un dragage. Il faut que tu refasses une autre demande si c'est un quai. Voyez-vous? C'est pour ça qu'il faut qu'on s'arrête.

1815 Puis on ne se le cachera pas : on peut penser que, peut-être, les fameuses études que vous avez mentionnées, qui sont dans la bibliographie... D'ailleurs, je l'avais sortie à la fin de la première partie, elles sont toutes en bibliographie. Je suis allé voir dans des documents de la période d'information qui est encore sur le site Web du BAPE lui-même, qui sont toutes en bibliographie.
1820 Toutes les études que vous aviez mentionnées sont effectivement dans la bibliographie de l'étude d'impact.

Mais est-ce que c'est des documents qui vont avoir une utilité, une utilisation, un effet sur

1825

l'étude d'opportunité? Bien, la STQ, ce qu'ils nous disent, c'est qu'ils vont sortir ça en 2023. Sans qu'on m'accuse qu'on joue à Ponce Pilate, mais il reste que c'est un autre dossier, et qu'on peut voir qu'il y aura des opportunités logiques que les gens puissent se prononcer dessus.

1830

Je voulais réagir à la partie de votre mémoire, parce qu'à une place, vous dites que c'est un peu comme notre devoir, vu qu'on est un organisme public, qu'il serait normal que le BAPE puisse en avoir une copie, étant une institution faisant partie de l'appareil de l'état.

1835

Mais nonobstant ça, c'est qu'une commission doit s'en tenir à son mandat. Et même, disons, je ne sais pas, madame Fortin, par exemple, disons que ce dossier, ça va en audience, que ce soit de la construire d'un quai à Rivière-du-Loup ou à Gros-Cacouna, mais madame Fortin, par exemple, pourrait être à la commission aussi.

M. CARL THÉRIAULT :

1840

Oui. Monsieur Germain...

LE COMMISSAIRE :

1845

Moi, je quitte, c'est mon dernier mandat, le 40 quelques mandat, mais je voulais juste vous dire ça en même temps. Mais madame Fortin pourrait se retrouver dans un dossier relatif à l'étude d'opportunité.

M. CARL THÉRIAULT :

1850

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1855

Ça fait que c'est pour ça que nous, on se tient loin, on...

M. CARL THÉRIAULT :

Je comprends.

1860 **LE COMMISSAIRE :**

Même de mon côté à moi, des fois, je dis, *eille*, la tentation, je dis que oui, il y a des enjeux, puis, ah, oui, peut-être que tel enjeu... mais on n'en parle pas parce que ce n'est pas notre mandat.

1865 Puis c'est notre devoir en tant que fonctionnaires qui faisons partie de l'appareil d'État, c'est de respecter les mandats qu'on reçoit...

M. CARL THÉRIAULT :

1870 C'était, Monsieur le Commissaire, un souhait informel. Peut-être dans mes rêves, mais ce qui n'est pas dans mes rêves, d'autre part, c'est que la question du dragage, il y a un lien...

LE COMMISSAIRE :

1875 Oui, on...

M. CARL THÉRIAULT :

1880 Comme draguer tard à l'automne, il y a un lien. Si, je ne sais pas, dans quelques mois, on en vient, ou d'ici un an, à une conclusion qu'on pourrait draguer peut-être beaucoup plus tôt en saison, ça change tout le portrait.

1885 Ce qui m'agace, dans le fin fond de ce dossier-là, c'est des sortes d'a priori qui flottent dans l'air et qui sont agaçants. Moi, ça m'agace comme citoyen parce que je fais une intervention à titre personnel, mais je sais très bien que ce n'est pas du tout dans votre mandat.

Mais quand vous allez déterminer la question du tonnage, après analyse, vous allez soupeser

1890 tout ça, ça va être un élément important qui, je le souhaite, va clarifier cet enjeu-là précis, même s'il y a d'autres enjeux dans le dossier du service de traversier.

LE COMMISSAIRE :

1895 C'est sûr qu'au niveau du calcul, ce que l'initiateur nous a dit en première partie, hein, c'est qu'ils font des relevés bathymétriques avant et après le dragage au port. Puis après ça, ils font des relevés aussi assez détaillés dans l'aire de relargage. C'est sûr qu'il y a une partie des sédiments dans l'aire de relargage, pour la fraction très fine, qui peut s'éparpiller.

M. CARL THÉRIAULT :

1900 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1905 Mais d'ailleurs, ils veulent faire, maintenant, on va en avoir le cœur net, ce qu'ils proposent de faire, c'est de vérifier la bathymétrie non seulement dans le carré qu'ils utilisent, parce qu'ils changent de carré chaque année, non seulement dans le carré qu'ils utilisent, mais regarder autour pour essayer d'avoir le portrait le plus juste possible du volume qui est là.

1910 Donc, ce qu'ils nous disent, c'est basé sur des calculs de volumes pris à partir d'appareils. Donc, c'est pour ça que je vous dis : c'est sûr que ça me laisse perplexe, dans le sens où là, bien, à un moment donné, ils nous donnent 34 000, mais là, ils nous disent que ah, bien, ce n'est pas 34 000, hein, c'est 50 000 réel.

1915 Mais à partir du moment qu'ils disent que c'est basé sur des calculs, disons, objectifs, faits par des appareils, c'est difficile de mettre en doute la justesse des appareils. Donc, dans ce sens-là. C'est pour ça que ça peut être difficile pour nous de statuer sur les volumes réels de dragage.

Mais on convient, on s'en rend compte que la fenêtre est rendue tellement courte que ça devient contraignant pour les gens qui sont en amont du quai du traversier, notamment.

1920

M. CARL THÉRIAULT :

Ce que j'ai écrit aussi, dans le mémoire, de façon non détaillée, c'est que s'il était possible, un, d'avoir une fenêtre plus large, bien avant le mauvais temps d'automne pour draguer, mais avec des moyens moins coûteux, qui existent d'ailleurs dans l'autre partie de l'est du Québec, on pourrait arriver à des données différentes.

1925

Mais là, ça, c'est une longue marche, comme on dit, qui est entamée pas à pas, mais ça peut faire partie un jour du décor, mais probablement après la publication de votre rapport, fort probablement, ou le dépôt au ministre de l'Environnement.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Thériault.

1935

M. CARL THÉRIAULT :

Merci et bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

1940

Bonne soirée.

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup de la Société des traversiers du Québec.

1945

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans le site Web et au bureau du BAPE. Plusieurs des documents relatifs au dossier sont également disponibles en format papier à la bibliothèque Françoise-Bédard, à Rivière-du-Loup. Ce centre de consultation demeurera ouvert jusqu'à la fin du mois d'octobre.

1950

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 29 juillet

pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avertir madame Annie St-Gelais, coordonnatrice de la commission, à défaut de quoi la commission pourrait décider de ne pas accepter votre ou vos correctifs.

1955

La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera transmis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 13 octobre prochain.

1960

Je vous rappelle également que parallèlement à l'audience publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale.

1965

C'est à la lumière de son rapport et de celui du BAPE que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser le projet, l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres.

1970

Nous tenons à exprimer notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux ou qui y ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire. Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

Merci à tous et bonne fin de soirée.

1975

1980

1985 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers
numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé
d'enregistrement Alors, utilisé.

1990

ET J'AI SIGNÉ :

1995


Marie-Claire Pinet, s.o.